


# Les assistants sociaux devront dénoncer LES RADICALISÉS

 Le projet de modification de la loi est prêt et sera mis en place avant la fin de l'année

► Pour faire face à la menace terroriste dans notre pays, les ministres du gouvernement fédéral ont décidé de se retrousser les manches.

C'est le cas de Willy Borsus (MR), ministre de l'Intégration sociale, qui a, comme compétence, entre autres, la gestion des CPAS. Il a décidé de faire sauter le secret professionnel des assistants sociaux dans le cas où ils seraient confrontés à des informations relatives à des faits de terrorisme. Ce projet avait déjà fait débat il y a quelques mois. Il est maintenant fin prêt et sera voté avant la fin de l'année.

**Concrètement, quel rôle les institutions de sécurité sociale vont-elles devoir jouer dans la lutte contre le terrorisme ?**

"L'idée est que l'ensemble des institutions de sécurité sociale soient impliquées. Pas seulement les CPAS, mais aussi l'Inasti ou encore l'Onem. D'une part, le procureur du Roi pourra requérir auprès de ces dernières des informations, chose qu'il ne pouvait faire jusqu'ici que dans des cas extrêmes. D'autre part, il y aura une obligation pour les travailleurs sociaux de communiquer des faits ou des éléments qui pourraient conduire à croire

qu'on est en lien avec des faits graves de terrorisme."

**Cela ne risque pas de placer une trop grosse responsabilité sur les épaules des travailleurs sociaux ?**

"L'objectif n'est pas que les assistants sociaux remplacent la police ou les services de justice dans l'enquête. Mais ils se sentaient bien esseulés et ne savaient pas quoi faire quand ils se trouvaient face à ce genre de d'information. Ils craignaient, à juste titre, d'être sanctionnés s'ils brisaient le secret professionnel. Il existait un vrai malaise et ce ne sera plus le cas maintenant."

**Comment seront-ils armés pour déterminer si telle ou telle personne est radicalisée ?**

"Il faut faire les choses dans l'ordre. Une fois que la modification de la loi sera approuvée, ce qui sera le cas avant la fin de cette année, une circulaire sera envoyée aux institutions concernées pour expliquer ce changement. Viendra ensuite une formation pour que chacun puisse être outillé vis-à-vis du phénomène."

**Lever le secret professionnel des assistants sociaux, n'est-ce pas rompre la confiance qui existe entre eux et leur interlocuteur ?**

"Il faut préserver le travail social et que les acteurs puissent continuer leur mission. Mais il faut des règles claires. On parle ici des faits les plus graves. Mais la priorité, c'est de garantir la sécurité de nos concitoyens."

**Cette levée du secret professionnel pourra-t-elle s'appliquer à d'autres faits graves comme un meurtre par exemple ?**

"Ma cible ici est le terrorisme. On voit à quelle menace nous sommes confrontés. Je rappelle que nous sommes toujours en niveau 3. La priorité est la lutte contre le terrorisme. Je n'entame pas ici un débat plus large et là, il y aurait un vrai danger pour le travail social et la relation de confiance qui existe entre les gens et les assistants sociaux."

**Ce changement de loi doit se faire en concertation avec le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V). Quelle est sa position vis-à-vis du sujet ?**

"Oui, j'ai pris contact avec M. Geens et il est prêt à avancer sur le dossier. Nous avons aussi obtenu un avis du collège des procureurs généraux, qui vont dans le même sens que nous. Nous sommes donc prêts à lancer cette modification législative et c'est tant mieux car il y a urgence."

Interview > Romain Demoustier